

ASSEMBLÉE NATIONALE19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1881

présenté par
M. Bazin
-----**ARTICLE 18**

À la première phrase de l'alinéa 9 , après le mot :

« décédée »,

insérer les mots :

« , sauf si un refus a été exprimé de son vivant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vous propose de reprendre une préconisation de la CCNE.